

Sur les emplois de *même si* dans le français écrit du XVI^e au XVII^e siècle

Ryo NAKAGAWA

Introduction

En français contemporain, *même si* traduit la relation dite « concessive condition ». Voici un exemple typique de *même si* exprimant la condition concessive.

- (1) Nous ferons une partie de campagne **même s’il** pleut. (Lindschouw, 2011:105)

La relation entre l’apodose et la protase dans l’exemple (1) a deux caractères. Premièrement, l’énonciateur annonce que le contenu de l’apodose et celui de la protase ne sont généralement pas compatibles. Selon König (1985), l’incompatibilité ou le conflit entre deux propositions comme en (1) est une propriété de la concession (p. 4). Deuxièmement, la phrase (1) indique que l’évènement décrit dans l’apodose se réalisera indifféremment de la vérité de la protase parce que « nous ferons une partie de campagne » s’il fait beau, s’il y a des nuages ainsi que « s’il pleut ». Cette vérité inconditionnelle de l’apodose, qui est également observée dans une phrase concessive rapproche (1) de la concession, tandis que la modalité irréaliste de la protase (« même s’il pleut ») est une propriété conditionnelle (Cf. König, 1985:4; Harris, 1988:73-4). La condition concessive possède ainsi simultanément le trait de la concession et celui de la condition.

La dénomination « concessive condition » reflète l’étymologie de *même si*. *Même si* est composé de l’adverbe *même* et de la conjonction conditionnelle *si*, ce qui suggère un rapport étymologique avec la condition. Les précédentes recherches diachroniques sur la concession en français telles que Soutet (1992) ou Klare (1958) analysent peu cette expression, de sorte que le processus historique par lequel *même si* a acquis la propriété concessive n’est pas suffisamment connu. Par ailleurs, Lerch (1929) écrit que *même si* a commencé, après le XV^e siècle, à traduire la « bedingt-konzessive Verhältnis (relation concessive conditionnée) », exprimée par *si* auparavant (pp. 346-347). Il ne clarifie néanmoins pas comment cette substitution a eu lieu. Selon Lindschouw (2011), une autre étude traitant quantitativement de *même si*, sa première attestation date du XVII^e siècle et sa fréquence d’apparition reste très basse jusqu’au XIX^e siècle (pp. 230-238). Comme Lindschouw (2011) porte sur le mode dans la subordonnée concessive, lui non plus ne démontre pas comment *même si* est devenu un marqueur concessif.

Afin d’étudier les changements historiques que *même si* a subis, cet exposé se focalise sur des attestations aux XVI^e et XVII^e siècles. La première partie expliquera la méthode de collecte des données et les variations globales de la fréquence. Puis, la seconde partie analysera les données pour décrire les emplois de *même si* dans une concession et ailleurs.

1. Présentation des données

1.1. Méthode de collecte des données

La source des données est *Frantext*, un corpus diachronique du français écrit. Ce choix est motivé par deux caractéristiques de *Frantext*. Premièrement, *Frantext* est principalement composé de textes littéraires et, plus modestement, philosophiques et scientifiques, genres textuels qui offrent bon nombre de phrases complexes. Deuxièmement, *Frantext* est l'un des plus grands corpus diachroniques du français et contient environ 300 millions de mots couvrant une longue période s'étalant du X^e au XXI^e siècle. Cette taille permet de connaître la tendance générale des changements historiques de *même si*, malgré la question de la représentativité soulevée par le trait littéraire du corpus. Lindschouw (2011) a également employé *Frantext*. Cependant, comme de nombreux textes de l'époque classique ont été ajoutés depuis 2007, date à laquelle Lindschouw a fait ses requêtes, des occurrences qu'il n'a pas trouvées ont pu être collectées.

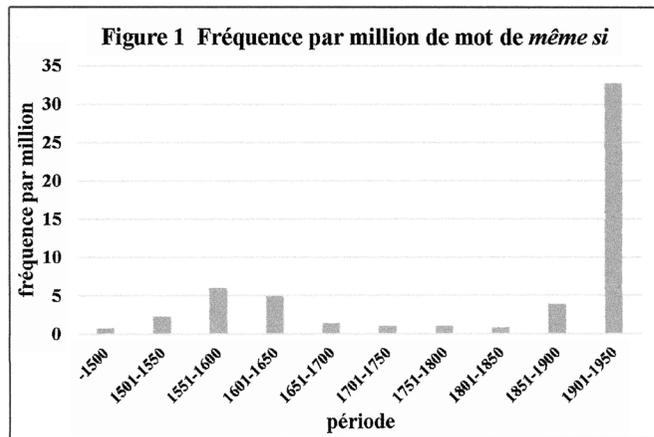
Afin de vérifier les résultats de Lerch (1929) et de Lindschouw (2011), les textes de 1301 à 1950 ont été examinés. Toutes les séquences *même + si* et ses variantes orthographiques relevées dans le corpus ont été manuellement vérifiées.

¹⁾ Les analyses qualitatives portent sur les attestations aux XVI^e et XVII^e siècles. Ces deux siècles contiennent 32 374 847 mots. ²⁾

1.2. Valeur des attestations aux XVI^e et XVII^e siècles

Avant d'entamer l'analyse qualitative, la valeur des attestations pendant ces deux siècles devrait être mise au net. La figure 1 montre la fréquence par million de mots dans des tranches de 50 ans de 1301 à 1950, la période allant de 1301 à 1500 étant intégrée dans la barre « -1500 » en raison de la faible fréquence de *même si*. Selon la figure 1, *même si* augmente dans la deuxième moitié du XVI^e siècle avant de diminuer vers la fin du XVII^e siècle, puis devient beaucoup plus fréquent aux XIX^e et XX^e siècles. Ce résultat est conforme à Lerch (1929) et Lindschouw (2011), excepté que notre corpus donne des attestations antérieures au XVII^e siècle. Cela provient probablement du fait que Lindschouw (2011) a consulté une version antérieure de *Frantext*.

Le changement de la fréquence indique que les XVI^e et XVII^e siècles coïncident avec la première diffusion de *même si*, ce qui justifie notre choix de l'époque. Les 111 occurrences trouvées pendant ces deux siècles ont été d'abord classées, soit comme « concessive », soit comme « conditionnelle » selon la présence ou non de l'incompatibilité ou du conflit entre protase et apodose, puis analysées sémantiquement. Il faut rappeler que l'étiquette « concessive » consiste en la présence de l'incompatibilité entre deux propositions, et ne doit pas être comprise dans le sens de la concession « canonique » (Soutet, 1990:5) typiquement traduite par *bien que*.



2. Analyse des données

2.1. Occurrences concessives

Les occurrences concessives de *même si* aux XVI^e et XVII^e siècles sont peu nombreuses dans *Frantext* : 22 occ. sur 111. Au XVI^e siècle, 6 occurrences sur 10 sont accompagnées d'une autre source de la concession, ce qui met en doute l'interprétation concessive de la séquence *même si* :

- (2) [...] **mesme si** quelqu'un doute de ce que je di, l'original escrit d'ancre de Bresil, qui est encores en bonne main, face **tousjours** foy de ce qui en est [...].

(J. de Léry, *Histoire d'un voyage fait....* 1580, p.67, cité par *Frantext*)³⁾

Il est difficile de savoir si l'interprétation concessive est issue de *mesme si* ou de *tousjours*.

La faible fréquence de *même si* concessifs et les cas comme (2) nous mènent à estimer que *même si* n'était pas établi comme une expression concessive aux XVI^e et XVII^e siècles.

2.2. Occurrences conditionnelles

Les 89 autres occurrences sont classées comme conditionnelles de par l'absence d'incompatibilité entre apodose et protase. Ces exemples sont encore divisés en deux sous-catégories selon le sens de l'adverbe *même*. La première englobe des cas où *même* signifie « encore, de plus, de même » (ci-après abrégé « encore, etc. ») et la deuxième correspond à des cas dans lesquels *même* est synonyme de l'adverbe *surtout* du français contemporain.

2.2.1. *même* « encore, de plus, de même »

Même si composé de *même* « encore, etc. » était le plus fréquent dans le corpus : 58 occ. sur 111. L'exemple (3) ci-dessous est un spécimen.

(3)[...] je vous supplie trez instamment de me vouloir faire part de tout ce que vous pourrez avoir sur ce subject, je voux dire pour ce qui est de la difficulté des mariages clandestins, et de ce qui s'est fait sur ce decret du Concile, **mesmes si** vous en avez touché quelque chose dans vostre discours, je vous supplie de faire transcrire tout ce que vous y en avez mis, [...]

(N. de Peiresc, *Lettres* t. 1. *Lettres aux frères Dupuy*. 1627, p. 166, cité par *Frantext*)⁴⁾

Dans cette phrase, *mesmes si* apparaît à la tête de la protase avec laquelle l'auteur se renseigne sur « quelque chose dans vostre discours » en vue d'en requérir la transcription. Ici, protase et apodose ne semblent pas incompatibles, ce qui témoigne de la propriété non-concessive. Sur le plan discursif, la sollicitation de la transcription suit une autre demande au début : « je vous supplie ... sur ce subject ». Il est donc légitime d'interpréter ce *mesmes* dans le sens d'« encore » ou de « de plus ».

Il y a 8 cas conditionnels qui s'approchent de la concession dont (4) et (5) ci-dessous :

(4) **Si** on ne le fait, et **mesme si** on n'en vient à bout jusqu'au dernier point: elle jette incontinent la sentence horrible de malediction.

(J. Calvin, *Institution ... : livre second*. 1560, p 130, cité par *Frantext*)⁵⁾

(5) Je voux estre pendu **si** j'en mets en ma bouche, / **Si** je leur en presente, et **mesme si** j'y touche !
(Brosse, *Les Songes...* 1646, p. 157, cité par *Frantext*)⁶⁾

L'apodose (« elle jette ... de malédiction » ou « Je voux estre pendu ») n'est pas incompatible avec la dernière protase (« on n'en ... dernier point » ou « j'y touche ! »), de sorte que (4) et (5) sont classées comme conditionnelles. Cependant, en énonçant d'autres protases (« Si on ne le fait » en (4), « j'en mets en ma bouche » et « je leur en presente » en (5)), qui partagent avec la dernière protase la même apodose, ces auteurs admettent la vérité inconditionnelle de l'apodose. Fujii (1994, 2002) appelle cette propriété « unconditionality » et la compte comme un des composants sémantiques de la condition concessive. Le fait que deux subordonnées conditionnelles ou plus partagent une principale produit des cas frontaliers entre la condition et la condition concessive.

2.2.2. *même* « surtout »

L'autre sous-catégorie comprend des occurrences où *même* peut être sémantiquement remplacé par *surtout*. Bien que de précédentes recherches aient déjà mentionné la possibilité même de ce remplacement (Clédat, 1899:237-238; FEW = Wartburg, 1922-2002, v.4, p807a-808a, ipse -a I 2 b, etc.), la séquence *même si* dans le sens de *surtout si* n'est pas encore suffisamment analysée dans la littérature. Il n'est donc pas sans intérêt d'examiner les 31 occurrences de *même* « surtout » + *si* relevées dans le corpus.

(6) Pour dresser lesquelles Prairies, est requis choisir la terre grasse, **mesme si** c'est pour Prairie sèche ; car pour l'humide, n'est chose necessaire ce choix tant re-cherché, d'autant que l'eau supplée au defaut du fonds.

(O. de Serres : *Le Théâtre d'agriculture et ...* t. 1. 1603, p. 289, cité par *Frantext*)⁷⁾

La subordonnée (« c'est pour prairie sèche ») et la principale (« est requis choisir la terre grasse ») en (6) ne sont pas incompatibles parce que « dresser » la « prairie sèche » requiert de « la terre grasse ». Or, la « prairie sèche » constitue une raison plus forte que la prairie humide pour choisir « la terre grasse ». Il est par conséquent nécessaire de chercher « la terre grasse » surtout si l'on « dresse » la « prairie sèche ».

Même « surtout » ne se distingue pas toujours nettement de *même* « encore, etc. ».

(7) David aussi nous admoneste par son exemple, que les biens que Dieu a conféré à un chacun en particulier, luy doyvent valoir pour confirmation de sa foy quant au temps à venir. Et **mesme** s'il semble qu'il nous ait delaisé, nous devons estendre nostre pensée plus loin, à ce que ses benefices anciens nous donnent bonne confiance : [...]

(J. Calvin, *Institution ... : livre troisième*. 1560, p 50, cité par *Frantext*)⁸⁾

Mesme s' dans l'exemple (7) se trouve au début de la protase présentant une circonstance qui requiert que « nous devons estendre nostre pensée plus loin ». Ici, le fait qu'« il semble qu'il [= Dieu] nous ait delaisé » constitue une situation dans laquelle « nostre pensée » doit surtout être étendue plus loin. Il est néanmoins possible d'interpréter ce *même* dans le sens d'« encore » ou de « de plus », et cela ne change quasiment pas le sens global. Si cette interprétation s'applique, le *mesme* de (7) rejoint les occurrences discutées dans la section 2.2.1. Ce type d'ambiguïté est observé surtout quand la subordonnée précède la principale et la conjonction de coordination *et* apparaît avant *même*.

Enfin, il faut souligner le fait que *même* « surtout » est fréquent dans les textes de quelques auteurs. Walther von Wartburg (1922-2002) citait les noms d'Olivier de Serres (1539-1619) et d'Honoré d'Urfé (1567-1625) comme auteurs qui emploient *même* « surtout » (v.4, p807a-808a, ipse -a I 2 b). Ce que nos données confirment. D'après nos résultats, *même* « surtout » est plus employé par Serres que d'Urfé : 17 occ. par Serres et 3 occ. par d'Urfé sur 26 au XVII^e siècle.

2.3. Deux fonctions de *même*

La prise en compte des fonctions de l'adverbe *même* est pertinente pour expliquer les emplois de *même si* décrits dans les sections 2.1. et 2.2. La présente section examine la relation entre les fonctions de *même* et chaque emploi de *même si* dans le cadre proposé par Nölke (1983, 2001).

Nölke (1983, 2001) suppose que l'adverbe *même* en français contemporain exerce deux fonctions différentes.⁹⁾ La première concerne le cas où un élément particulier est le noyau de *même*. Ce type de *même* est dit « unité porteuse de champ lié » (Nölke, 1983:20-1).

(8) **Même** Pierre est venu.

(Nølke, 2001:271, souligné par nous)

Dans cette phrase, Pierre est le noyau de l'adverbe *même*. L'interprétation de (8) présuppose que d'autres personnes que Pierre sont aussi venues et que la venue de Pierre est plus significative que celle des autres (Nølke, 2001:273). Ici, *même* crée un paradigme de ceux qui sont venus. C'est la raison pour laquelle la fonction de *même* dans l'exemple (8) est nommée « adverbial paradigmatissant » (Nølke, 2001:272). Nous utiliserons dans les parties suivantes l'abréviation *adpa* pour désigner les occurrences de *même* ayant cette fonction. *Même* n'est pas forcément attaché à un élément en particulier dans la phrase. Ce type de *même* a « champ libre » (Nølke, 1983:21) comme en (9).

(9) [Quelle journée extraordinaire : le soleil brille, j'ai gagné au tiercé,]

et **même**, Pierre est venu.

(Nølke, 1983:174, souligné par nous)

L'adverbe *même* précède ici le deuxième argument pour signaler que la journée en question est « extraordinaire ». *Même* ne semble pas paradigmatiser « Pierre », mais qualifier « Pierre est venu ». Ce *même* fonctionne comme « adverbial de phrase » (Nølke, 2001:272). Suivant Nølke (1983), les occurrences d'un tel *même* sont désormais abrégées *adph*.

Le tableau 1 montre le résultat de la classification selon la fonction de *même*.

Emploi		<i>adpa</i> : adverbial paradigmatissant	<i>adph</i> : adverbial de phrase
Concessif		17	5
Conditionnel	<i>même</i> « encore, de plus, de même » + <i>si</i>	0	58
	<i>même</i> « surtout » + <i>si</i>	31	0

Tableau 1. Emplois de *même si* et la fonction de *même*

Comme indiqué dans le tableau 1, *même adpa* est dominant dans les emplois concessifs de *même si*, tandis que *même adph* est majoritaire dans les occurrences conditionnelles. Quant aux emplois conditionnels avec *même* « encore, etc. », il n'y a aucun exemple d'*adpa*. Ce qui contraste avec *même* « surtout » + *si*, qui se combine uniquement avec *même adpa*. Il est donc probable que *même adph* + *si* conditionnel était la structure la plus répandue aux XVI^e et XVII^e siècles.

10)

Si les exemples (3) et (6) sont presque incontestablement classés respectivement comme *même adph* et *adpa*, la distinction entre *même adpa* et *même adph* n'est, comme Nølke (2001) l'a affirmé (p. 294), pas toujours nette. En effet, il y a quelques occurrences pour lesquelles elle est difficile. L'exemple (10) est une occurrence concessive dont la fonction de *même* n'est pas certaine.

(10) le Sens-Commun mesme, [...] ne semble pas devoir estre pris comme une Faculté entierement distincte de la Phantaisie, [...] et **mesme si** quelqu'un pretendoit qu'il deust estre distinct, il ne devoit au moins alors estre pris que comme l'amas mesme des Sens externes, [...].

(F. Bernier, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*. 1684, p. 194, cité par *Frantext*)¹¹⁾

Le contenu de la protase correspond à l'une des situations dans lesquelles l'affirmation de l'auteur (« le Sens-Commun ... de la Phantaisie ») devra être atténuée. Ici, *mesmes* fonctionne comme *adpa* et la protase « si quelqu'un ... estre distinct » est paradigmatiée. En outre, si l'on considère que « si quelqu'un ... Sens externes, [...] » est qualifié par *même*, c'est la conjonction *si* et non *même si* qui introduit la protase et la fonction de ce *mesmes* est *adph*. Si le lecteur comprend implicitement que « quelqu'un ... estre distinct » est une situation peu probable, il est possible qu'une interprétation concessive se produise au niveau pragmatique. Ainsi il n'y a pas de différence significative sur le plan interprétatif même si ce *même* fonctionne comme *adpa* ou *adph*.

Une occurrence conditionnelle peut contenir un *même* fonctionnellement ambigu.

(11) [...] puisqu'il vous a autresfoys communiqué ses observations et vraysemblablement estallé tout ce qu'il en avoit de meilleur, vous le pourriez mieux choisir que tout aultre; **mesme** s'il en avoit redigé par escript quelque chose de plus particulier que le commun, j'en payerois volontiers la coppie [...].

(N. de Peiresc, *Lettres* t. 7 *lettres à divers*. 1637, p. 225, cité par *Frantext*)¹²⁾

Dans cette lettre, l'auteur étale une série de requêtes dont la dernière est introduite par *mesme s'*. Le sémantisme de ce *mesme* semble identique à celui de *surtout* en français contemporain. Si *mesme* qualifie la partie intégrale qui le suit (« s'il en avoit redigé ... volontiers la coppie [...] »), nous pouvons estimer que l'auteur a ajouté une demande surtout significative à sa liste de requêtes. Ceci est l'interprétation que nous avons adoptée. Par ailleurs, si *même* prend la subordonnée « s'il en avoit ... le commun » comme noyau, le contenu de cette subordonnée est présenté comme une situation dans laquelle l'évènement décrit dans la principale (« j'en payerois volontiers la coppie [...] ») aura lieu avec une surtout haute probabilité. Les exemples ambigus tels que (10) ou (11) témoignent de la fluidité de la frontière entre *même adpa* et *même adph*.

Cette fluidité semble avoir favorisé la transition de *même* « encore, etc. » + *si* à *même* « surtout » + *si* ou à *même si* concessif. Notre hypothèse est donc la suivante. Dans les emplois concessifs, l'adverbe *même* a d'abord été employé comme *adph*, et non comme *adpa*. La distinction entre *adpa* et *adph* était tellement instable que *même* dans *même si* pouvait de temps en temps être considéré comme *adpa*, c.-à-d. « unité porteuse de champ lié », dont le noyau était la subordonnée. C'est ainsi que la séquence *même adph* + *si* s'est vue réinterprétée comme *même adpa* + *si* dans quelques contextes, surtout dans des cas où deux subordonnées conditionnelles ou plus partagent la même principale comme en (4) ou (5). Quant à *même* « surtout » + *si*, la situation se complique. Un contexte de transition possible est quand *même* « surtout » restant *adph*, *même si P, Q* introduit un argument significatif. Ici, l'interprétation de *même* comme « surtout » se produit sur le plan pragmatique. Vu la fréquence présentée dans le tableau 1, ceci n'est pas une option courante, encore

que l'exemple (11) suggère l'existence de ce contexte transitoire. L'autre contexte envisageable est la juxtaposition de protases partageant une seule apodose. Si la condition précédée par *même si* est interprétée comme la plus apte à amener la conséquence décrite dans la principale, le sémantisme de *même* se rapproche de « surtout ». Ici, *même* paradigmatise la subordonnée et par conséquent, fonctionne comme *adpa*.

Conclusion

Cet exposé a analysé les occurrences de *même si* concessives et conditionnelles relevées dans des textes des XVI^e et XVII^e siècles. Le résultat des analyses nous apprend plusieurs choses. Tout d'abord, la séquence *même si* tend à apparaître à la tête d'une subordonnée conditionnelle plutôt qu'à celle d'une concessive. Ceci revient à suggérer que *même si* en tant qu'expression concessive a émergé à partir des emplois conditionnels et s'est répandu dans une époque plus tardive. Deuxièmement, cette émergence semble favorisée par la distinction non nette entre *même adph* et *même adpa*, ainsi que par des contextes qui rendent ambiguë la frontière entre les emplois concessifs et conditionnels. Troisièmement, la transition de *même* « encore, etc. » + *si* vers *même si* concessif doit être distinguée de celle vers *même* « surtout » + *si*. La concentration des occurrences *même* « surtout » dans les écrits d'O. de Serres nous mène à supposer que ce changement fut entraîné par lui.

Cette conclusion est basée uniquement sur *Frantext*. Notre résultat doit donc être vérifié par l'examen d'autres textes. Nous ajoutons enfin qu'il sera intéressant de s'interroger sur la relation entre la position de la subordonnée et l'interprétation de *même si*. De plus, vu l'influence d'O. de Serres sur l'emploi de *même* « surtout », il est pertinent de scruter la langue de chaque auteur, mais ceci dépasse la portée de cet article.

Notes

1) Les variantes orthographiques ci-dessous sont considérées :

MÊME	medesme, medisme, meesme, méesmes, meésmes, meime, meïme, meisme, meismes, meïsme, meïsmes, meïsmes, même, mêmes, mesme, mesmes, mesmez, meÿsme
SI	si, s', se, sed, set

2) La version de *Frantext* présentée dans cet article est celle du 30/06/2018.

3) Le texte cité par *Frantext* est de la deuxième édition en 1580. La première édition disponible sur Gallica (<http://gallica.bnf.fr/>) donne une autre lecture : « meisme fi quelqu'vn en doute l'original escrit d'ancre de Brefil qui est encores en bonne main, face touf-iours foy de ce qui en est [...] ».

4) L'orthographe et la ponctuation sont basées sur Tamizey de Larroque, Ph. (éd.) (1888). *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* t. 1. *Décembre 1617 – Décembre 1628*. Paris : Imprimerie nationale, 165-6. Ci-après également, nous indiquons la version sur laquelle l'orthographe et la ponctuation de chaque exemple sont basées sauf les variations s/f, i/j et u/v modifiées selon la norme contemporaine et les mots abrégés, qui sont écrits en toutes lettres dans les exemples. Toutes les sources sont disponibles sur Gallica.

5) Calvin, J. (1560). *Institution de la religion Chrestienne*. Genève : Jean Crespin, 149.

6) Brosse (1646). *Les Songes des hommes esveillez. Comédie de Mr. Brosse*. Paris : Vve N. de Sercy.

7) Serres, O. de (1605). *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* (3^e éd., revue et augmentée par l'auteur). Paris : A. Saugrain, 262.

8) Calvin, J. (1560). *Institution de la religion Chrestienne*. Genève : Jean Crespin, 249.

9) Nølke (2001) appelle cette fonction en tant qu'adverbe « (complément) adverbial ».

10) Un test exact de Fisher effectué avec R a montré une différence significative ($p < 0.0001$) entre *adpa* et *adph* en fonction de l'emploi et de la fonction de l'adverbe *même*.

11) Bernier, F. (1684). *Abrégé de la philosophie de Gassendi* t. 6. (2^{ème} éd.). Lyon : Anisson, Posuel et Rigaud, 193-4.

12) Tamizey de Larroque, Ph. (éd.) (1898). *Lettres de Peiresc à divers 1602 – 1637 t. 7*. Paris : Imprimerie nationale, 225.

Bibliographie et corpus

ATILF-CNRS & Université de Lorraine (1998-2018). *Frantext*. <http://www.frantext.fr/>.

Clédat, L. (1899). Sur les emplois de “même”. *Revue de philologie française et de littérature*, 13(3), 229-239.

Fujii, S. (1994). A Family of Constructions: Japanese TEMO and Other Concessive Conditionals. In S. Gahl, A. Dolbey & C. Johnson (éds.). *Proceedings of the Twentieth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society: General Session Dedicated to the Contributions of Charles J. Fillmore*, 194-207.

Fujii, S. (2002). Iwayuru “gyaku jōken” no kategori ka o megutte: nihongo to eigo no bunseki kara. [Autour de la catégorisation de l’« anti-conditionnelle » : à partir d’une analyse du japonais et de l’anglais]. In N. Ogoishi (éd.). *Taisho Gengogaku [Linguistique contrastive]* (pp. 249-280). Tokyo : University of Tokyo Press.

Harris, M. (1988). Concessive clauses in English and Romance. In J. Haiman & S. A. Thompson (éds.). *Clause Combining in Grammar and Discourse* (pp. 71-99). Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.

Klare, J. (1958). *Entstehung und Entwicklung der Konzessiven Konjunktionen im Französischen*. Berlin : Akademie-Verlag.

König, E. (1985). On the History of Concessive Connectives in English. Diachronic and Synchronic Evidence. *Lingua*, 66(1), 1-19.

Lerch, E. (1929). *Historische französische Syntax* B. 2. Leipzig : O. R. Reisland.

Lindschouw, J. (2011). *Étude des modes dans le système concessif en français du 16^e au 20^e siècle et en espagnol moderne : Evolution, assertion et grammaticalisation*. Copenhague : Museum Tusulanum Press, University of Copenhagen.

Nölke, H. (1983). *Les adverbies paradigmatiques : fonction et analyse*. Copenhague : I kommission hos Akademisk forlag.

Nölke, H. (2001). Les adverbies paradigmatiques révisés : non sur tout mais surtout sur *surtout*. In H. Nölke, *Le regard du locuteur 2 : Pour une linguistique des traces énonciatives* (pp. 271-298). Paris : Editions Kimé.

R Core Team (2019). R: A language and environment for statistical computing [ver. 3.5.3]. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. <https://www.R-project.org/>.

Soutet, O. (1990). *La concession en français des origines au XVI^e siècle : Problèmes généraux. Les tours prépositionnels*. Genève : Librairie Droz.

Soutet, O. (1992). *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^e siècle*. Genève : Librairie Droz.

Wartburg, W. von (1922-2002). *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes* (25 vols.). Bonn, etc. : Klopp, etc. <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>.